FICHE D'INSCRIPTION

À REMPLIR LISIBLEMENT

LA MOTTE



NOM GRADE :...... GRADE :..... Code Postal.....Ville.... Profession parent 1(facultatif) Profession parent 2 (facultatif) Adresse mail Tél port Tél port Le professeur de judo sera responsable de l'enfant à partir du moment ou l'enfant arrive dans la salle et uniquement pendant son cours. En cochant cette case vous acceptez que l'image de l'adhérent puisse être DROIT A L'IMAGE utilisée et / ou diffusée à des fins promotionnelles par le Club ou l'Ecole de Judo (modalités disponibles sur demande ou sur le site) en cas de changement de téléphone ou email, veuillez le signaler au professeur



Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé »







Ecole de Judo Lefebvre & Darbelet





TARIFS ET FICHE D'INSCRIPTION

FFILIATION JUDO + ADHÉSION		OBLIGATOIRE	Chèque à l'ordre de
ar adhérent	71€		Dojo Mottois

COURS DE JUDO	Annuelle ⁽²⁾	Trimestrielle (3)	
1èr adhérent	180 € ou 3x60 €	3x75 €	
2ème adhérent	160 € ou 2x53 € + 1x54 €	3x65 €	
3ème adhérent et +	120 € ou 3x40 €	3x50 €	

Chèque à l'ordre de **Dojo Mottois**

Possibilité d'échelonner le règlement en 3 chèques remis à l'inscription quelque soit la formule choisie et selon les modalités suivantes :

- 1 chèque sera encaissé au comptant

- 1 chèque sera encaissé au 30 décembre

- 1 chèque sera encaissé au 30 mars

Le paiement en espèces est accepté uniquement dans sa totalité à l'inscription

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.

(2) Paiement ferme et non remboursable quel que soit le motif (3) Restitution des chèques restants dans le cas du non renouvellement trimestriel.

PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

Pour les mineurs: 1 ATTESTATION SANTÉ après avoir renseigné le QUESTIONNAIRE SANTÉ SPORT

(QS-SPORT) (1) relatif à l'état de santé du mineur si toutes les réponses sont « NON ».

1 CERTIFICAT MÉDICAL datant de moins de six mois attestant de l'absence de contre-

indication à la pratique du judo,

Pour les majeurs: 1 CERTIFICAT MÉDICAL datant de moins d'un an pour les nouveaux.

1 ATTESTATION SANTÉ dans le cas d'un renouvellement de Licence si la personne majeure est en mesure d'attester avoir répondu « NON » à toutes les rubriques du QUESTIONNAIRE SANTÉ SPORT (1). Dans le cas contraire un CERTIFICAT MÉDICAL attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du judo en loisir ou

en compétition datant de moins de six mois.

(1) Le QS-SPORT est strictement confidentiel et ne doit pas être remis au Club.

L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS POUR UNE INSCRIPTION EST DISPONBLE EN SCANNANT LE QRCODE

SAISON 2025 / 2026

INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNÉE

RÉSERVÉ AU CLUB

3 COULEURS

UNIQUE

EN FRANCE !

Comptabilité

Panier

Licence







HORAIRES

À CONSERVER PAR LES PARENTS

	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI
MATERNELLES 3/5 ANS	TRANS-EN-PROVENCE Service garderie 16h10 à 17h15 (1) TRANS-EN-PROVENCE 17h15 à 18h00	TRANS-EN-PROVENCE 10h00 à 10h45 DRAGUIGNAN 16h45 à 17h30 LA MOTTE 17h30 à 18h15	DRAGUIGNAN 17h15 à 18h00	LA MOTTE 13h45 à 14h30
PRIMAIRES 6/11 ANS PRIMAIRES 6/8 ANS PRIMAIRES 6/11 ANS	TRANS-EN-PROVENCE 18h00 à 19h10	TRANS-EN-PROVENCE 10h45 à 12h00 DRAGUIGNAN 13h45 à 14h45 LA MOTTE 18h15 à 19h15	DRAGUIGNAN 18h00 à 19h00	LA MOTTE 14h30 à 15h30
PRIMAIRES 9/11 ANS		DRAGUIGNAN 14h45 à 15h45		
ADOS/ADULTES 12 ANS ET +	TRANS-EN-PROVENCE 19h15 à 20h30	DRAGUIGNAN 15h45 à 16h45 LA MOTTE 19h15 à 20h15	TRANS-EN-PROVENCE 19h30 à 20h45 DRAGUIGNAN 18h00 à 19h00	LA MOTTE 12h45 à 13h4

NOMBREUSES ANIMATIONS POUR LES ENFANTS TOUTE L'ANNÉE

LES+

Stages pendant toutes les vacances scolaires, Tournois des Petits Samouraïs (compétitions entre nos 11 Ecoles de Judo et d'autres Clubs invités), spectacle de Noël, animation avec athlète de l'Equipe de France, passage de grades, gala de fin d'année, fête de fin de saison.



6.73.24.31.51 (Franck)

C 06.29.57.35.81 (Christophe)

franck_lefebvre@hotmail.fr

Ecole de Judo Lefebvre & Darbelet

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

À SIGNER

Art 1:

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours ou à pénétrer dans le dojo pendant les séances.

Art 2:

Les enfants seront changés dans les vestiaires et attendront calmement le début de leur cours dans le couloir ou le lieu prévu à cet effet.

Art 3:

Les parents devront vérifier que les ongles des mains et des pieds soient propres et bien coupés afin d'éviter les griffures.

Pas de barrette en fer dans les cheveux ! Les cheveux doivent être attachés et relevés et il est recommandé de retirer les boucles d'oreilles ou de les protéger avec un sparadrap.

Un kimono propre est de mise.

Art 4:

Une gourde d'eau au nom de l'enfant à garder au bord du tatami afin d'éviter les allées et venues aux toilettes.

Art 5:

Pour se rendre des vestiaires au dojo où aux toilettes, Il est obligatoire de porter des tongs ou croks afin d'éviter de transporter les microbes des WC sur le tatami et de glisser.

Art 6:

Le professeur est déchargé de la responsabilité des enfants dès la fin du cours. Les parents doivent venir chercher les enfants à l'heure ou prévenir en cas d'empêchement afin que nous les gardions à l'intérieur du dojo.

Art 7:

Pour les plus grands, prévoir une petite trousse à pharmacie avec élastoplaste, bandage, pansements...

Art 8:

Tout licencié au club s'engage à respecter le règlement intérieur et toute autre consigne verbale ou affichée, ponctuellement ou définitivement émanant du club et/ou de la mairie.

LE.

SIGNATURE.















